

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document d'urbanisme et de planification.

Celui-ci a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 26 mai 2021.

Il vise à définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années. Il permet également de définir l'avenir du territoire et de réfléchir de manière collective aux actions à engager et il a pour ambition de bâtir un projet d'ensemble coordonné et cohérent, au sein duquel chacune des 29 communes de la CCPRB s'inscrira tout en préservant ses spécificités.

Le but est de maintenir et de développer un territoire dynamique ainsi qu'une évolution et une organisation durable et équilibrée.